

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS595

AMENDEMENT

présenté par

M. Labaronne, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 20 QUATER

I. – À la seconde phrase, substituer au mot :

« mesure »

le mot :

« étudie ».

II. – À la même seconde phrase, substituer aux mots :

« détermine les pistes d'amélioration »

les mots :

« propose des améliorations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.